



# Auto-école de la Gare 79

La voie de la réussite



## Conduite Accompagnée



La conduite accompagnée (Apprentissage Anticipé de la Conduite) permet d'apprendre à conduire un véhicule relevant de la catégorie B et d'acquérir un maximum d'expérience, avec un accompagnateur, avant le passage de l'examen du permis de conduire.

### Condition pour la formation :

Avoir 15 ans minimum pour s'inscrire, avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur de son véhicule.

### Condition pour être accompagnateur :

- > être titulaire du permis de conduire B depuis au moins 5 ans sans interruption.
- > avoir l'accord de l'assureur.
- > ne pas avoir eu de condamnation pour certains délits (alcool, drogue, délit de fuite, etc ...).
- > être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.
- > participer au rendez-vous préalable et aux rendez-vous pédagogiques.

### Avantages de la formation : conduite accompagnée :

#### > **Plus d'expérience, plus de confiance au volant :**

En plus de la formation initiale (à l'auto-école), les jeunes conducteurs auront parcouru au moins 3000 km (durant un an minimum) avec un accompagnateur. L'élève aura acquis une expérience de conduite dans différentes conditions de circulation (lieux, densité, météorologique, etc...). Ayant connu différentes situations, l'élève gagnera en confiance plus rapidement pour l'examen du permis de conduire, mais aussi pour sa vie de futur conducteur.

#### > **Meilleure réussite à l'examen du permis de conduire :**

75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

### > **Moins d'accidents :**

4 fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

### > **Assurance :**

Des avantages tarifaires sont proposés généralement aux jeunes conducteurs durant les 1ère années de permis.

### > **Période probatoire réduite à 2 ans :**

La période probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle. Également, le capital de 6 points sur le permis pour les jeunes conducteurs passe à **12 points en seulement 2 ans** (si toutefois aucune infraction n'a été commise pendant cette période).

## **Première phase**

### **Déroulement de la formation initiale (à l'auto-école) :**

La formation a pour but de former des conducteurs responsables, prudents et sûrs.

#### > **Évaluation de départ :**

Cette formalité est obligatoire. Elle a pour but d'évaluer vos compétences, vos connaissances et vos expériences diverses. Elle s'effectue sur la route dans le véhicule durant environ une heure. Un formulaire papier guide le formateur et suite à votre accord, un volume d'heures PRÉVISIONNEL vous est proposé. Un contrat est alors établi entre vous et l'auto-école.

#### > **Formation théorique :**

Destinée à préparer le candidat à l'épreuve théorique général (ETG le code).

→ Cours théoriques dispensés par un enseignant diplômé.

→ Cours collectifs par thème.

→ Tests en ligne.

**plus de détail sur la page "code"**

#### > **Formation pratique :**

Destinée à préparer l'élève pour atteindre un niveau suffisant, pour circuler en sécurité sur la route avec son accompagnateur.

La durée de votre formation (20h minimum, 13h en boîte automatique) varie en fonction du volume d'heure prévisionnel proposée lors de l'évaluation de départ. Celle-ci peut évoluer en fonction de l'acquisition des objectifs du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

A la fin de cette formation, l'enseignant de la conduite délivrera l'attestation de fin de formation initiale (AFFI).

## **Deuxième phase**

### **Déroulement de la phase de conduite accompagnée :**

#### **> Rendez-vous Préalable :**

Ce rendez-vous d'une durée de 2 heures, en présence de l'accompagnateur, permet un "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

#### **> La conduite accompagnée :**

D'une durée minimum d'1 an et 3000 km et 2 rendez-vous pédagogiques.

> 1<sup>er</sup> rdv entre 4 et 6 mois après la fin de formation initiale et environ 1000 km

> 2<sup>ème</sup> rdv dans le mois précédent la fin de la période de conduite accompagnée avec 3000 km ou plus.

